

PROCÈS-VERBAL de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de La Prairie tenue en la salle du conseil de l'hôtel de ville, le **lundi 18 décembre 2017** à compter de **19 h**, procédant suivant convocation du maire, monsieur Donat Serres.

À laquelle sont présents :

Monsieur Donat Serres, maire
Monsieur Allen Scott, conseiller
Monsieur Christian Caron, conseiller
Monsieur Ian Rajotte, conseiller
Madame Marie Eve Plante-Hébert, conseillère
Madame Julie Gauthier, conseillère
Monsieur Pierre Vocino, conseiller
Madame Paule Fontaine, conseillère
Monsieur Denis Girard, conseiller

Formant le quorum requis par la Loi sous la présidence du maire, monsieur Donat Serres.

Sont également présents :

Maître Danielle Simard, greffière
Monsieur Jean Bergeron, directeur général

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour.
2. Présentation du budget 2018.
3. Adoption du budget pour l'année 2018.
4. Période d'intervention des membres du conseil.
5. Période de questions.
6. Levée de la séance.

2017-12-442

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Allen Scott
APPUYÉ DE : monsieur Pierre Vocino
et résolu unanimement :

QUE l'ordre du jour de la présente séance soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

PRÉSENTATION DU BUDGET 2018

Monsieur le Maire présente le budget de la Ville pour l'année 2018.

Il informe notamment les citoyens des taux de la taxe foncière et des changements aux autres taxes pour l'année 2018 afin de permettre à la Ville de pourvoir aux dépenses prévues.

2017-12-443

ADOPTION DU BUDGET POUR L'ANNÉE 2018

ATTENDU la présentation du budget par le maire;

IL EST PROPOSÉ PAR : madame Marie Eve Plante-Hébert

APPUYÉ DE : monsieur Christian Caron

et résolu unanimement :

D'ADOPTER, pour l'année 2018, le budget dont copie demeure annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

ADOPTÉE

PÉRIODE D'INTERVENTION DES MEMBRES DU CONSEIL

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil interviennent à tour de rôle s'ils le désirent.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Les membres du conseil répondent aux questions posées.

2017-12-444

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 19 h 50

IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur Pierre Vocino

APPUYÉ DE : monsieur Allen Scott

et résolu unanimement :

QUE la séance soit et est levée.

ADOPTÉE

M. Donat Serres, maire

Me Danielle Simard, greffière

VILLE DE LA PRAIRIE

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT À DES FINS FISCALES EXERCICE SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 2018

Revenus	
Taxes	31 490 500 \$
Paiements tenant lieu de taxes	755 200 \$
Quotes-parts	- \$
Transferts	246 000 \$
Services rendus	1 112 300 \$
Imposition de droits	2 260 000 \$
Amendes et pénalités	595 000 \$
Intérêts	299 700 \$
Autres revenus	94 700 \$
	<hr/>
	36 853 400 \$
Charges	
Administration générale	5 669 900 \$
Sécurité publique	8 027 900 \$
Transport	6 250 000 \$
Hygiène du milieu	4 664 600 \$
Santé et bien-être	- \$
Aménagement, urbanisme et développement	1 484 300 \$
Loisirs et culture	5 261 300 \$
Réseau d'électricité	- \$
Frais de financement	1 394 300 \$
	<hr/>
	32 752 300 \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice	<hr/>
	4 101 100 \$
Conciliation à des fins fiscales	
Financement	
Financement à long terme des activités de fonctionnement	288 100 \$
Remboursement de la dette à long terme	(4 982 600) \$
Affectations	
Activités d'investissement	(342 100) \$
Excédent (déficit) accumulé	
Excédent (déficit) de fonctionnement non affecté	- \$
Excédent de fonctionnement affecté	1 431 000 \$
Réserves financières et fonds réservés	(495 500) \$
Montant à pourvoir dans le futur	- \$
	<hr/>
	(4 101 100) \$
Excédent (déficit) de fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales	<hr/>
	- \$